

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

**L'an deux mil quinze, le sept décembre à dix-huit heures,**

le **Bureau**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 19  
présents : 13  
procuration : 1  
votants : 14

Date de convocation :  
26 Novembre 2015

**PRESENTS** : CRASTES P-J, CUZIN A, ETALLAZ G, ROSAY E, ROGUET G, DUPAIN L, VIELLIARD A, DE SMEDT M, FOL B, MUGNIER F, VILLET R, BONAVENTURE A, BUDAN F.

**REPRESENTE** : MERMIN M par CRASTES P-J (procuration)

**EXCUSES** : ETCHART C, LAVERRIERE C,

**ABSENTS** : PIN X, PECORINI J-L, MARX C,

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric MUGNIER

**Délibération n° 20151207\_b\_fin61**

**7.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

**BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2015-01**

Monsieur le Vice-Président explique que des modifications de crédits sont à apporter tant en section de fonctionnement que d'investissement.

En dépenses de fonctionnement, les crédits concernant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour les territoires à énergie positive (TEPOS) de la Région Rhône-Alpes n'étaient pas prévus. Il convient d'inscrire en recette une subvention à hauteur de 70% de l'ADEME.

Les taxes foncières 2014 et 2015 pour l'extension du bâtiment Athéna n'étaient pas prévues, une demande de dégrèvement sera faite pour la partie administrative.

Depuis 2012, le calcul des charges refacturées à Mission Locale et Pôle Emploi pour le bâtiment Le Galien à Saint-Julien-en-Genevois est erroné. Il convient de corriger ces charges et de reverser aux organismes les montants trop perçus.

Il convient d'intégrer le montant des attributions de compensation définitives et d'ajuster en dépenses et recettes de fonctionnement les crédits prévus pour la Petite Enfance.

En dépenses d'investissement, les crédits prévus pour les opérations Gymnase Mme de Staël et Gymnase du Vuache ne sont pas suffisants.

Les intégrations de travaux du pôle d'échanges multimodal n'ont pas été inscrites au budget 2015, il convient d'ouvrir des crédits en dépenses et recettes (opération d'ordre).

En 2015, il convient de commencer à amortir sur 5 ans les immobilisations relatives au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). De la même manière et sur la même durée, il faut amortir les subventions perçues pour le SCOT.

Par la délibération n° 20151130\_cc\_fin115, le seuil de faible valeur est fixé à 1 500 € TTC pour l'amortissement des biens Petite Enfance acquis en 2014. En conséquence, il convient de corriger le montant prévu pour l'amortissement de ces biens en 2015.

En conséquence, il est proposé de procéder :

- aux ouvertures de crédits suivantes en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT					
Article-chapitre - fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
617-011-832	Etudes et recherches (ENERG)	26 000.00			
6251-011-832	Voyages et déplacements (ENERG)	1 000.00			
617-011-833	Etudes et recherches (COR)		15 000.00		
7478-74-832	Subvention Autres organismes (ENERG)			12 000.00	
63512-011-020	Taxes foncières	8 000.00			
673-67-96	Titres annulés sur exercice antérieur (PE)	8 000.00			
673-67-523	Titres annulés sur exercice antérieur (ML)	2 000.00			
611-011-020	Contrats prestations services		18 000.00		
73921-014-01	Attributions de compensation	203 644.00			
7321-73-01	Attributions de compensation				4 495.00
7478-74-64	Autres organismes			130 000.00	
611-011-64	Contrats prestations services		20 000.00		
64111-012-64	Rémunération principale		51 150.00		
73111-73-01	Taxes foncières et d'habitation			6 989.00	
60632-011-411	Fournitures de petit équipement		2 700.00		
60612-011-411	Energie - électricité		1 600.00		
777-042-824	Quote-part subv. investissement			29 400.00	
023-01	Virement à la section investissement		42 300.00		
6811-042-64	Dot. amort. immos incorp. & corp.	76 000.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>324 644.00 €</b>	<b>150 750.00€</b>	<b>178 389.00 €</b>	<b>4 495.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 173 894.00 €</b>		<b>+ 173 894.00 €</b>	

- aux ouvertures de crédits suivantes en section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Article-opération/chapitre - fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
021-01	Virement de la section de fonctionnement				42 300.00
2188-601-411	Autres immos corporelles	2 700.00			
2188-603-411	Autres immos corporelles	1 600.00			
2315-041-01	Intégration travaux PEM (opé. d'ordre)	97 184.00			
238-041-01	Intégration avances PEM (opé d'ordre)			97 184.00	
1321-041-824	Subv. d'équipement non transf. Etat			107 000.00	
1322-041-824	Subv. d'équipement non transf. Région			40 000.00	
<del>1311-041-824</del>	Subv. d'équipement transf. résultat Etat	107 000.00			
1312-041-824	Subv. d'équipement transf. résultat Région	40 000.00			
13911-040-824	Subv. transf résultat Etat	21 400.00			
13912-040-824	Subv. transf. résultat Région	8 000.00			
28135-040-64	Amortissement installations générales			76 000.00	
	<b>TOTAL</b>	<b>277 884.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>320 184.00 €</b>	<b>42 300.00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 277 884.00 €</b>		<b>+ 277 884.00 €</b>	

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 14  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le : 11/12/2015

Affichée le : 11/12/2015

Le Directeur Adjoint  
S. JAVOGUES



Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



